

Majeurs protégés : bien informer vos publics

Quelque 800.000 personnes sont sous la protection d'une tutelle ou d'une curatelle en France. De nouvelles règles sont applicables aux majeurs protégés depuis quelques semaines. Les experts Majeurs protégés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont à la disposition des rédactions pour décrypter les actualités juridiques et leurs incidences concrètes sur le quotidien des personnes protégées et de leurs représentants légaux.

Le ministère de la Justice a diffusé au mois de septembre dernier une campagne radio pour mieux faire connaître les nouvelles règles applicables aux majeurs protégés. En effet, la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 a rénové en profondeur les règles applicables aux majeurs vulnérables afin de les renforcer dans leurs droits. Désormais, ils peuvent notamment voter, se marier ou se pacser sans l'autorisation préalable d'un juge, en informant leur tuteur ou curateur. Ces personnes, bien que vulnérables, ont également droit aux services bancaires et à l'accès à leurs comptes.

Une maladie, un handicap, un accident, mais aussi la dépendance liée au vieillissement peuvent altérer les facultés d'un adulte au point de devoir l'assister. Toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté peut bénéficier, dans le respect de ses droits fondamentaux et de dignité de sa personne, d'une mesure de protection tant de sa personne que de ses intérêts patrimoniaux, ou de l'un des deux. Ces mesures peuvent donc concerner toutes les familles suivant les aléas de la vie.

Avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, tout a été pensé pour accompagner au quotidien la personne protégée et son responsable légal. Au sein d'une structure dédiée depuis 2016, une équipe d'experts se consacre entièrement à cette catégorie de clients aux besoins spécifiques. Notre entreprise est référencée auprès des acteurs locaux pour assurer le conseil, la gestion des comptes au quotidien, d'une épargne sur-mesure et sans risque, et de la protection des biens et des personnes (assurances spécifiques, téléassistance...), et la gestion du patrimoine immobilier des majeurs protégés. www.ca-sudrhonealpes.fr/Agence-Personnes-Protégees.html

Pour informer au mieux vos lecteurs, auditeurs, téléspectateurs ou internautes sur leurs droits, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes vous propose de rencontrer, à votre convenance, l'un de nos experts Majeurs protégés.

Prise de contact auprès d'Anne-Gaëlle Fonthieure-Metzger, responsable Relations presse :
04.76.86.74.69 – anne-gaelle.fonthieure@ca-sudrhonealpes.fr

